

ADOPTEZ LES BONS GESTES

pour vos balades en forêt...

Bannir toute cigarette,
feu de camp ou barbecue



Rester sur les routes
et chemins forestiers



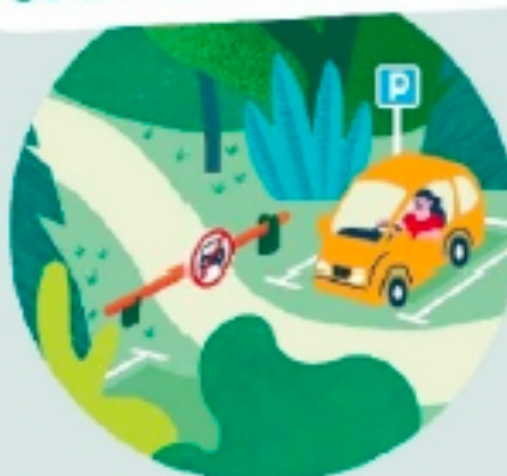
Respecter la
signalisation
des chantiers



Emporter
mes déchets



Circuler sur les routes
et chemins autorisés



Laisser le
bois mort au sol



Rester sur
les sentiers



Surveiller mon animal
de compagnie



Cueillir avec
modération



Être attentif
aux autres



Respecter la quiétude
des animaux



Plus d'infos dans :

LA CHARTE DU PROMENEUR

à télécharger sur onf.fr



onf.fr     